



Ganioz Xavier, Müller Chantal

L'initiative No-Billag et ses conséquences pour le canton de Fribourg

Cosignataires : -

Date de dépôt : 15.11.17

DICS

Dépôt

L'initiative populaire fédérale « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » sera soumise au peuple au mois de mars prochain. Elle demande que la Confédération ou un tiers mandaté par celle-ci ne puisse plus prélever aucune redevance de réception radio ou tv, et qu'en lieu et place la Confédération mette régulièrement aux enchères des concessions de radio et de télévision. L'initiative veut biffer en particulier l'article 93, alinéa 2 de la Constitution fédérale dont le libellé est le suivant : « La radio et la télévision contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Elles prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Elles présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions ».

Les conséquences d'une acceptation de l'initiative No-Billag sont sans ambiguïté : les chaînes radios et télévisions de la SSR ainsi que les 34 radios locales et télévisions régionales privées bénéficiant d'une concession ne toucheraient plus de redevances. Si ces diffuseurs ne trouvent pas rapidement des sources alternatives de financement, ils risquent fort de devoir mettre la clé sous porte. Selon les calculs de l'institut BAK Basel, ce sont au total pour toute la Suisse 13 500 emplois qui sont en jeu avec le risque de fermeture de diffuseurs publics et privés de radio et de télévision.

Radio Fribourg, La Télé, les émissions régionales de la RTS sont les chaînes les plus importantes pour la partie francophone et Radio Freiburg, TeleBärn et les émissions régionales de SF/SR sont les sources d'information radio/télé les plus importantes pour la partie alémanique de notre canton. Toutes ces stations sont menacées dans le cas où l'initiative No-Billag devait être acceptée.

Une couverture médiatique de qualité et pertinente de contenu est impossible pour une région comme Fribourg s'il faut compter sur une rentabilité assurée par le seul marché libre.

Le canton de Fribourg, comme canton bilingue entre les deux pôles Berne et Arc lémanique, sera selon nous un grand perdant.

L'acceptation de l'initiative No-Billag signifierait pour le canton de Fribourg non seulement un appauvrissement de l'offre éditoriale et culturelle, mais également le risque de perdre de nombreux emplois.

Je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

1. Que se passerait-il dans le canton de Fribourg si l'initiative No-Billag était acceptée ? Quelles démarches concrètes faudrait-il engager ?
2. Quelles seraient les lois applicables ?

3. Combien d'emplois sont menacés dans le canton de Fribourg par une acceptation de l'initiative ?
 4. Qu'entend faire le Conseil d'Etat pour éviter la perte de places de travail ?
 5. Le Conseil d'Etat estime-t-il que le pluralisme des médias serait menacé dans le canton de Fribourg ?
 6. Le Conseil d'Etat du canton des Grisons rejette l'initiative No-Billag ? Quelle est la position du Conseil d'Etat du canton de Fribourg ?
-